



Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2014 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de Fr. 1'000'000.-, soumise au droit de veto des Conseils municipaux (art. 60C LAC)

| | | |
|---|---|-----------------|
| Décision de l'Assemblée générale de l'ACG | : | 19 juin 2013 |
| Dossier communiqué le | : | 27 juin 2013 |
| Délai d'opposition (y compris suspension du 1.7 au 31.8.2012 - cf. art. 13, al.1 LAC) | : | 14 octobre 2013 |

1. CONTEXTE

En septembre 2009, l'Assemblée générale a adopté le principe d'un soutien, par le FI, des prestations culturelles à fort caractère intercommunal. A cette fin, elle a approuvé la création d'une « enveloppe culturelle » dotée de 1 million de francs.

Parmi les principaux critères pris en compte pour l'octroi de ces subventions figurent notamment:

- l'obligation de voir chaque demande présentée par la/les commune/s ou la/les entité/s intercommunale/s directement impliquée/s dans l'organisation ou le soutien financier des activités culturelles en cause ;
- l'obligation, pour l'activité culturelle concernée, de posséder un fort caractère intercommunal ou de présenter un intérêt important à l'échelle de la région;
- l'obligation, pour l'activité culturelle concernée, d'être le fruit d'une activité professionnelle ou semi-professionnelle ;
- l'obligation, pour les organisateurs de l'activité culturelle concernée, de présenter une démarche réaliste et crédible.

A noter que l'octroi des subventions prélevées sur cette enveloppe est de la compétence de l'Assemblée générale, qui réunit les magistrats des 45 communes.

A titre d'illustration, les engagements 2012 ont été les suivants :

- *Participation au financement des mesures de facilitation de l'accès des jeunes à la culture (Fr. 170'000.--)*

L'Assemblée générale a voté le principe d'un montant de Fr. 170'000.-- destiné à permettre une réduction du prix des billets des jeunes de toutes les communes fréquentant des institutions culturelles genevoises ("tarifs jeunes" et "carte 20 ans – 20 francs"). Vu le succès de ces mesures, les montants budgétisés par l'Etat et les communes accueillant des institutions culturelles offrant ces facilités se sont avérés insuffisants, d'où la nécessité de les adapter de manière importante. Le modèle retenu table sur l'octroi d'un financement identique à celui du Canton. Cette démarche bénéficiant aux jeunes de toutes les communes, une participation du Fonds intercommunal à leur financement se justifie donc pleinement.

- *Festival de la Bâtie 2012 (Fr. 200'000.--)*

Après avoir démarré en Ville de Genève, ce festival s'est graduellement étendu sur le territoire de plusieurs communes, présentant ainsi un véritable caractère intercommunal.

- *Festival Antigél 2012 (Fr. 350'000.--)*

Lors de sa première édition, en 2011, ce festival s'est déroulé sur 11 communes (43 manifestations, réparties sur 35 lieux différents) et il a accueilli 11'000 spectateurs. Son succès populaire s'est confirmé en 2012, puisque 16'000 personnes se sont retrouvées sur la cinquantaine de spectacles organisés sur le territoire de 16 communes.

A noter que, à l'instar de la décision prise pour l'édition 2012, le FI a reconduit en 2013 son soutien à ce festival pour un montant de même ampleur, en proportion des aides apportées par les communes concernées.

- *Festival Hip-Hop Kommunes-Ikation (Fr. 45'000.--)*

Le "Hip-Hop Communes-Ikation Festival" met en action des acteurs du domaine social et culturel, dans le cadre d'une manifestation autour de la culture hip-hop. Il permet à un public mixte (enfants, adolescents et adultes) de découvrir ce courant culturel à travers diverses activités, ateliers, concerts ou concours. Dès ses débuts, cette manifestation a fidélisé un large public, bien au-delà des communes concernées, raison pour laquelle le FI lui a également apporté son soutien en 2012.

- *Le Nez dans le Ruisseau (Fr. 65'000.--) (+ Fr. 35'000.- en 2011)*

Dans le cadre des manifestations organisées dans le canton de Genève pour le 300^e anniversaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, le FI a soutenu le film « Le Nez dans le Ruisseau », consacré à cette personnalité littéraire majeure de notre canton.

- *La Fête de l'espoir (Fr. 50'000.--)*

En 2012, le FI a apporté son soutien à cette grande manifestation gratuite élaborée autour de la musique. Il a en effet octroyé une garantie de déficit à hauteur de Fr. 50'000.-- à cette 13^e édition de la Fête de l'espoir, une manifestation qui accueille chaque année de nombreux artistes de renom ou en devenir.

- *Théâtre Alchimic (Fr. 45'000.--)*

Ce théâtre a vécu sa première saison complète en 2009-2010, en programmant essentiellement des artistes genevois. Il accueille dans ses locaux nombre de créations qui ne pourraient voir le jour à Genève, faute de locaux. Si le FI a soutenu le théâtre Alchimic en 2010 et 2011, la commune de Carouge et le théâtre lui-même ont cependant cherché à élargir l'assise financière d'Alchimic. Ils ont donc effectué un certain nombre de démarches parallèles auprès de sponsors potentiels. Alchimic déplorant malgré tout un manco de Frs 45'000.- pour boucler son budget 2012, d'où la demande de soutien déposée auprès du FI.

2. DÉPENSE 2014

Il a été décidé de reconduire cette enveloppe culturelle de Fr. 1'000'000.- en 2014, afin de pouvoir continuer à financer des projets culturels intercommunaux répondant aux critères évoqués plus haut.

Cette proposition de dépense a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'ACG, le 19 juin 2013.